**Réunion d’informations du 27 mai 2025**

**Rentrée 2025**

Le directeur souhaite la bienvenue à tous les parents.

Renseignements/communication :

Les mails indiqués sur les fiches de renseignements serviront à la communication des informations aux familles. Une liste d’envoi a été créée. Ainsi, le directeur demande aux familles de le prévenir rapidement en cas de changements. Durant l’année scolaire 2025-2026, **tout changement d’adresse, de mail ou de téléphone devra être signalé à l’enseignant de l’enfant et au directeur**, afin que les coordonnées soient toujours à jour.

Visites de l’école:

Les Grands de l’EM Clairefontaine visiteront l’école élémentaire. Il n’y a pour l’instant pas d’autre information à ce sujet, les maîtresses de maternelle les transmettront en temps utiles. Pour les enfants des autres écoles, le directeur prendra directement contact et proposera une visite de l’école après les horaires de classe. Tous les enfants et leurs parents sont les bienvenus à la soirée « portes ouvertes » de l’école le vendredi 27 juin à partir de 17h.

Fonctionnement de l’école :

L’école élémentaire Pflimlin a son propre site internet où vous trouverez toutes les informations importantes [**https://www.ec-vendenheim.site.ac-strasbourg.fr/**](https://www.ec-vendenheim.site.ac-strasbourg.fr/). **La communication entre l’école et les familles se fera essentiellement par mails**. Il est donc important de transmettre tout changement d’adresse mail et de consulter régulièrement sa boîte de réception (y compris les spams). L’adresse de l’école est ecole.pflimlin@vendenheim.fr. **Toute absence d’un élève doit être excusée par mail, téléphone ou mot écrit.**

**Les horaires de l’école sont 8h15 – 11h45 et 13h45 – 16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis**. Un accueil est organisé dans la cours de l’école 10 minutes avant les horaires de début de matinée ou d’après-midi. Les enfants peuvent entrer dans la cour quand l’enseignant de surveillance ouvre le portail. **Des Activités Pédagogiques Complémentaires (soutien) sont proposées à certains élèves durant l’année.** Les parents concernés en seront informés et devront signer une autorisation parentale. Ces APC ont lieu après la classe, de 16h15 à 17h15 le lundi, mardi ou jeudi.

Le **règlement intérieur de l’école** vous sera transmis à la rentrée. Il s’agit d’un règlement classique d’école (pas de bonbons ou jouets provenant de la maison, pas de jeux/appareils électroniques, etc…). Il est à noter qu’il est interdit de courir dans la cour de l’école au moment des accueils pour des raisons de sécurité. Tout enfant venant à vélo ou trottinette doit descendre de son véhicule et marcher à ses côtés dans la cour de l’école, une fois le portail passé.

L’école fonctionne avec une coopérative scolaire pour la gestion des financements des activités. Ainsi, **lorsqu’un paiement est demandé, il sera à régler à la coopérative scolaire 812**. Un mot viendra généralement vous le rappeler lorsqu’une demande de financement sera faite (pour une sortie, les photos de classe, pour des projets…).

**A compter du CP, les enfants auront un livret scolaire numérique (LSU) dématérialisé qui suivra l’enfant tout au long de sa scolarité**. Ces livrets sont accessibles via le site Educonnect. Vous devrez créer un compte parent pour y consulter les livrets de vos enfants (un seul compte parent quel que soit le nombre d’enfants scolarisés). Une fiche d’information vous sera donnée à la rentrée de septembre.

A l’école élémentaire**, il y a une heure d’enseignement religieux** (spécificité Alsace-Moselle). A ce titre, il convient de s’inscrire à l’enseignement religieux catholique, protestant ou israélite. Les parents peuvent demander à ce que l’enfant soit dispensé de religion, il ira en enseignement morale à la place.

Rentrée 2025 :

La répartition des élèves dans les classes est en cours. Il y aura 386 élèves répartis en 15 classes (10 monolingues et 5 bilingues). Il y a certaines classes en double-niveau. Les élèves seront répartis par les enseignants selon leur autonomie, capacité et niveau en classe, entente avec les camarades ou séparation d’éléments perturbateurs.

**Les listes de fournitures vous seront transmises avant fin juin**. Vous les aurez en version papier pour les élèves de l’école maternelle Clairefontaine, par mails pour tout le monde et sur le site de l’école. Les listes seront en 2 parties : une première avec des affaires courantes (type mouchoir, chaussures de sport, sac…) que les parents achètent directement, une deuxième avec des fournitures classiques commandées de façon groupée par l’école. Sur cette partie, la mairie de Vendenheim finance les fournitures de chaque enfant à hauteur de 15€, le restant sera à rembourser à la coopérative scolaire. Tous les détails seront indiqués sur les listes de fournitures.

**La rentrée aura lieu le 1er septembre et sera échelonnée pour les petites classes** (Les CP auront une rentrée décalée pour permettre aux parents de les accompagner dans la cour de l’école). Vous serez informés des modalités du jour de la rentrée par mail et sur le site de l’école. Les listes des fournitures y figureront aussi pendant les vacances d’été.

**La cour de l’école sera végétalisé cet été**. Les travaux dureront jusqu’aux vacances de la Toussaint. Un tiers de la cour seront en chantier à la rentrée. Le calendrier et l’organisation des travaux visent à réduire au maximum les nuisances pour les élèves. Des parcs à vélo seront installés à l’extérieur de la cour.

**La prise de médicament à l’école est réglementée**. Les enseignants n’ont pas le droit de donner un médicament à un enfant sauf dans le cadre d’un **Protocole d’Accueil Individualisé (PAI).** Si un enfant a une maladie chronique, une allergie qui peut conduire à de l’asthme, il faut mettre en place un PAI. Un document rempli avec le médecin de famille ainsi qu’une ordonnance et une conduite à tenir constitue le dossier qui sera validé par le médecin scolaire ou l’infirmière scolaire. Les dossiers non validés ne pourront pas être mis en œuvre. Les PAI sont à renouveler chaque année.

En cas de chutes ou légers traumatismes, les enfants sont soignés à l’infirmerie. Le cas échéant (traumatismes importants, dents, fièvre), les parents ou le SAMU seront contactés. Les enseignants sont tous titulaires de l’AFPS ou du PSC 1.

Afin de bien reprendre en septembre, **il convient de veiller à ce que l’enfant ait retrouvé un équilibre et un rythme approprié**. De nombreux enfants à l’école souffrent de Troubles de l’Attention ou sont agités ou au contraire endormis. De mauvaises conditions de vie affectent le développement de l’enfant. La tendance est à la hausse et préoccupe l’équipe enseignante. Une grande campagne de sensibilisation a eu lieu en 2023 pour l’ensemble des familles de Vendenheim. A cet effet, le directeur distribue des informations sur les écrans et le sommeil aux familles.

**Chaque classe bénéficiera durant le mois de septembre d’une réunion de rentrée avec l’enseignant** qui y indiquera ses spécificités de fonctionnement et les projets de l’année. Ces réunions ont généralement lieu le soir.

Associations de parents d’élèves :

**Deux associations de parents d’élèves sont très actives à Vendenheim : L’AENE et l’APEV**. Vous trouverez différents informations sur les réseaux sociaux FB et Instagram (actions, informations de l’école…). Elles contribuent par des actions à financer les sorties ou du matériel spécifique pour les classes. Des élections auront lieu au mois d’octobre pour élire les représentants des parents d’élèves. Les parents intéressés peuvent contacter ces deux associations.

Questions des parents :

**Les sorties sur temps scolaire** (rdv médical, orthophonie, etc…) sont soumis à information préalable à l’enseignant ou au directeur. Si la sortie est régulière, une autorisation spécifique suffira pour toute l’année.

Un certificat médical n’est pas requis en cas d’absence de l’enfant (hors maladie contagieuse soumise à éviction). Les absences doivent être excusées le plus rapidement par les parents.

Les parents des enfants qui ne sont pas actuellement scolarisés à l’EM de Vendenheim pourront, s’ils le souhaitent, **envoyer les bulletins ou autres informations scolaires pour faciliter la répartition** des élèves dans les différentes classes.

**Lorsqu’un enseignant est absent, les parents sont prévenus le plus rapidement possible** par mail. L’information se trouvera également sur le site de l’école. Les moyens de remplacement sont donnés par l’Inspection. S’il n’y a pas de remplaçant, les élèves présents à l’école sont répartis dans les autres classes.

L’EPS et l’allemand font partie du programme d’enseignement avec des heures dédiées chaque semaine. Les différentes classes feront des cycles sportifs (roller, trottinette, natation pour les CP prioritairement, permis Savoir Rouler A Vélo pour les CM1 et CM2). Pour la piscine, les parents seront sollicités pour participer à l’encadrement de l’activité. Sans parent, elle ne sera pas possible.

L’école a une **infirmerie** tenue par le directeur et les enseignants. Pour des petites plaies (genou, coude), les élèves sont soignés (désinfection + sparadrap ou poche de froid) et les parents ne sont pas informés. Pour les blessures plus importantes (choc à la tête, aux dents, plaie profonde, fièvre/maladie) les parents sont prévenus rapidement.